

EDUCATION ACT

Pursuant to subsection 108(1) of the *Education Act*, the Minister of Education orders as follows

1 The chief electoral officer shall conduct by-elections on Tuesday, October 14, 2014 for five positions on the Whitehorse Elementary School Council and five positions on the Kluane Lake School Council.

2 Thursday, October 2, 2014 is the date for the nomination of candidates for the by-elections referred to in section 1.

Dated at Whitehorse, Yukon, September 12, 2014.

Minister of Education

LOI SUR L'ÉDUCATION

Le ministre de l'Éducation, conformément au paragraphe 108(1) de la *Loi sur l'éducation*, arrête :

1 Il y aura des élections partielles le mardi 14 octobre 2014, sous la direction du directeur général des élections, pour cinq postes au sein du conseil scolaire de l'école primaire Whitehorse et cinq postes au sein du conseil scolaire de l'école Kluane Lake.

2 Pour les élections partielles mentionnées à l'article 1, le jour des déclarations de candidature est fixé au jeudi 2 octobre 2014.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 12 septembre 2014.

Ministre de l'Éducation